

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Montrond le Château (Doubs)

Séance du Conseil Municipal
du 10 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de Montrond le Château s'est réuni à la salle des Fêtes, après convocation légale, sous la présidence de Madame Angèle PRILLARD, Maire.

Étaient présents : Mmes BOULLANGER Stéphanie, GIRARDET Fabienne, PIGUET Colette, PRILLARD Angèle, STEHLY Audrey.
Mrs BILLAMBOZ Jean-Xavier, COQUIARD Vincent, GAILLARD Alexandre, LIDOINE Xavier, LOPES Guillaume, PETERLÉ Gaston, PIGUET Aurélien.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mme DOS SANTOS Aline, M. PERRIN Pascal, M. LEJEUNE Gilbert.

Absent(e)(s) : néant

Délégation de pouvoir : Mme DOS SANTOS Aline à Mme BOULLANGER Stéphanie, M. PERRIN Pascal à Mme PIGUET Colette.

Un scrutin a eu lieu, M. PIGUET Aurélien ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommé pour remplir les fonctions de **secrétaire** conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

- **Mise en place d'un formulaire de signalement d'incidents sur la commune**
- **Urbanisme**
 - Dossier emplacement réservé n°8 du PLU
 - DPU parcelles cadastrées AB n°239, AB n°356, AB n°357, AB n°358
 - Points sur les autorisations d'urbanisme
- **Baux communaux**
 - Location de 4 places de stationnement : 3 places rue de la Fromagerie et 1 Grande Rue
 - Résiliation bail logement communal 4 rue de l'Eglise
- **Projet éolien**
- **Points budgétaires** :
 - Virement en chapitres
 - Ouverture des crédits en investissement pour l'exercice 2021
- **DETR 2021** :
 - Remplacement menuiserie logements communaux
- **ENS : plan de financement 2021 et subvention de l'organisme STOCK Carbone pour la plantation de 2020**
- **SRPI : Changement des statuts et point sur le projet de site unique**
- **Colis des Aînés**
- **Informations** :
 - Dégâts dus à la sécheresse : démarches à effectuer pour les administrés concernés
 - Fusion des communes

Mme le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour d'une demande de déclaration d'intention d'aliéner par Maître Benoit MOHN notaire associé à Besançon. Demande acceptée

Le dernier compte rendu est lu et adopté.

1) Mise en place d'un formulaire de signalement d'incidents sur la commune

Mme le Maire a invité Mélitine PASTEUR, élève au Lycée François-Xavier, en stage depuis le 17/11/2020 à participer au conseil municipal pour expliquer le travail qu'elle a réalisé avec Mme le Maire concernant la mise en place du formulaire de signalement d'incidents sur la commune.

Le formulaire sera accessible depuis le site internet de la commune et permettra aux habitants qui le souhaitent de signaler des problématiques liées à la voirie, à l'éclairage public, aux réseaux, aux bâtiments ainsi qu'aux espaces verts. Pour se connecter au site « *démarches simplifiées* », l'habitant peut créer un compte ou se connecter avec un compte déjà utilisé pour les démarches administratives (compte sécurité sociale ou pour les impôts par exemple).

Mme le Maire remercie Mélitine pour le travail réalisé et informe les conseillers que le formulaire sera mis en ligne pour le début d'année 2021.

2) Urbanisme

- Dossier emplacement réservé n°8 du PLU

Madame le Maire explique que la procédure contentieuse intentée devant le juge de l'expropriation par la municipalité précédente est caduque.

Elle explique que le PLU de la commune devra être mis en compatibilité avec le SCOT (schéma de cohérence et d'orientation territoriale) en cours d'élaboration de la communauté de communes Loue Lison dans environ 3 à 4 ans. Dans le cadre de cette révision du PLU, il y aura lieu de réétudier la zone 1 AU « aux Perrières » et par conséquent l'emplacement réservé numéro 8.

- DPU parcelles cadastrées AB n°239, AB n°356, AB n°357, AB n°358

Maître Lydie MARCONOT-CLEMENT, notaire à Saône, informe la Commune de la transaction prochaine de biens bâtis situés sur les parcelles cadastrées, AB n°356, AB n°357 lieu-dit « Rue du Tilleul » et de biens non bâtis cadastrés AB n°239 lieu-dit « Au Village » et AB n°358 Lieu-dit « Rue du Tilleul ».

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les parcelles mentionnées supra et autorise le Maire à signer la déclaration d'intention d'aliéner concernant cette affaire.

- DPU parcelle cadastrée AB n°360

Maître MOHN Benoît, notaire à Besançon, informe la Commune de la transaction prochaine d'un bien bâti situé sur la parcelle cadastrée, AB n°360 lieu-dit « 1 rue du Mûrier ».

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les parcelles mentionnées supra et autorise le Maire à signer la déclaration d'intention d'aliéner concernant cette affaire.

- Points sur les autorisations d'urbanisme accordées dernièrement

→ Permis de construire accordé :

- M. DECREUSE Benoît : Bâtiment à usage de garages

3) Baux communaux

→ Location de 4 places de stationnement : 3 places rue de la Fromagerie et 1 Grande Rue

Mme le Maire indique que pour mieux gérer le stationnement des locataires de la commune au 4 rue de l'Eglise, 2 Route de Malbrans et 17 Grande rue, les places de stationnement ont été marquées au sol. Elle propose de mettre à la location 4 places de stationnement : 3 places rue de la fromagerie et 1 place Grande Rue.

Elle propose un prix de 20 euros/mois/place, de diffuser une annonce auprès des habitants durant le mois de décembre et de délibérer sur l'attribution des places au conseil municipal de janvier 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de louer 4 places de stationnement (3 places rue de la Fromagerie et 1 Grande Rue) au prix de 20 euros/mois/place. Une annonce sera diffusée courant décembre 2020.

→ Résiliation bail logement communal 4 rue de l'Eglise

Mme le Maire explique que M. et Mme PHILIPPE Jesse ont donné leur préavis pour le logement au 4 rue de l'Eglise qui sera libéré le 31/12/2020. Des demandes ont été reçues en Mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- attribue le logement au 4 rue de l'église à Mme RATTE Louanne au 15/01/2020. Le loyer s'élève à 340 euros € à la date de mise à disposition et sera révisé tous les ans selon l'indice de référence des loyers (IRL) : (indice de 130.59 au 3eme trimestre 2020).
- sollicite le versement d'une caution par Mme Louanne RATTE de 340 € correspondant à un mois du loyer initial.
- décide le paiement d'une charge locative d'un montant de 17 € par mois pour l'entretien du poêle à granulés (la municipalité souscrita le contrat d'entretien).

4) Projet éolien

Mme le Maire rappelle la réunion du 27 octobre 2020 au cours de laquelle Monsieur Sébastien JEANGIRARD, co-fondateur de la société OPALE et Madame Cassandra PAYOT, salariée de la société OPALE sont venus présenter au conseil municipal un projet éolien participatif concernant les communes de Montrond le Château/ Merrey sous Montrond/ Fontain.
Le projet a été expliqué dans le compte rendu du conseil municipal du 27 octobre 2020.

La société OPALE a besoin de l'accord de principe du conseil municipal pour engager les études de développement nécessaires pour déposer les demandes d'autorisation pour un parc éolien auprès des Services de l'Etat. Ces études consistent entre autres à l'étude du vent, l'étude foncière, l'identification des contraintes et servitudes, la réalisation des études environnementales (avifaune, faune, flore), l'étude d'impact, le volet paysager et toutes les études des dossiers d'autorisation (étude de danger, acoustique, accès, défrichement...);

La société OPALE Energies Naturelles, prendra à sa charge l'ensemble des études.

Considérant que :

- Le projet éolien a un impact environnemental important concernant la phase de construction du parc en raison de la nécessité de création d'accès en milieu forestier (6 mètres de bande roulante en ligne droite et 10 mètres en virage) et en raison des m3 de béton armé, plus les autres matériaux nécessaires, à la construction de la plateforme et au scellement des éoliennes,
- Le projet se situe sur des parcelles sans maîtrise foncière communale,
- Un tel projet sera très lourd à porter, alors même que le conseil municipal à d'autres projets importants à mener, dans le contexte d'une équipe municipale nouvelle et d'un plan de charge de travail déjà conséquent,

- Le conseil municipal privilégie la mise en place de panneaux photovoltaïque sur les toits des bâtiments communaux, projets pour lesquels le conseil aura la maîtrise complète du processus,

Le Conseil Municipal décide, **par 11 voix pour, 3 abstentions**, de ne pas engager la phase d'étude de développement afférente au projet éolien concernant la commune de Montrond le Château

5) Points budgétaires :

- Virement en chapitres

Mme le Maire informe le conseil des virements entre chapitres suivants, ne nécessitant pas de décisions modificatives au budget primitif 2020 dans la mesure où il s'agit de virement à partir des chapitres « dépenses imprévues » des sections fonctionnement et en investissement.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 020 : Dépenses imprévues Invest	1 500.00 €			
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	1 500.00 €			
D 21568 : Autre matériel et outillage		650.00 €		
D 2183 : Matériel de bureau et info.		584.00 €		
D 2188 : Autres immo corporelles		266.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		1 500.00 €		
Total	1 500.00 €	1 500.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6411 : Personnel titulaire		1 100.00 €		
D 6413 : Personnel non titulaire		1 700.00 €		
TOTAL D 612 : Charges de personnel		2 800.00 €		
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	2 800.00 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	2 800.00 €			
Total	2 800.00 €	2 800.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

- Ouverture des crédits en investissement pour l'exercice 2021

Mme le Maire explique que le budget primitif de l'année 2021 sera voté en février ou mars 2021. Pour permettre l'engagement de crédits de la section investissement en début d'année 2021, elle sollicite l'autorisation du conseil municipal pour procéder à des dépenses d'investissement sur le budget 2021, avant son vote, ceci dans la limite de 25 % des crédits ouverts l'année N-1 (hors chapitre 16 remboursements d'emprunt) soit : 70 665 euros maximum (25 % de 282 661 euros).

Les dépenses d'investissement concerneront le chapitre 21.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire, à procéder à des dépenses d'investissement sur le budget 2021, avant son vote, ceci dans la limite de 25 % des crédits ouverts l'année N-1.

6) DETR 2021 : Remplacement menuiserie logements communaux :

Mme le Maire explique que Xavier Lidoine a fait établir plusieurs devis visant au remplacement des menuiseries des logements communaux de la fromagerie et également de la sacristie et de la salle Saint George derrière l'Eglise.

Après consultation des services de l'Etat, de la Région et du Département, il s'avère qu'un choix est à opérer :

- Soit solliciter uniquement l'aide des services de l'Etat, à savoir la DETR pour changer les menuiseries en 2021. L'aide sera de 30% et le projet pourra démarrer dès le début d'année 2021.
- Soit solliciter les aides conjointement de la Région, du département et de l'Etat, pouvant aller en les cumulant jusqu'à 80% dans la mesure où les logements sont des logements conventionnés. Dans ce cas, les travaux de rénovation thermique doivent permettre d'atteindre le niveau BBC et ne se limiteront certainement pas au changement des menuiseries. Le département peut nous accompagner dans la démarche en étant assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) sur ce dossier.

Après en avoir débattu, le Conseil, décide de ne pas déposer de dossier DETR pour la fin janvier 2021 concernant uniquement le changement des menuiseries et décide de solliciter l'accompagnement du département en tant qu'AMO pour gérer la rénovation thermique globale des logements communaux de la fromagerie et pouvoir ainsi élargir aux financements publics importants pour la rénovation des bâtiments publics.

7) ENS : plan de financement 2021

Mme le Maire présente le plan financier prévisionnel pour l'année 2021 concernant l'espace naturel sensible Du Château. Mme le Maire explique que les diagnostics archéologiques sont une étape importante pour pouvoir ensuite solliciter un accompagnement des services de l'Etat et de la communauté de Communes concernant la restauration des ruines du site médiéval. Elle a été invitée par le Président de la CCLL au dernier comité de pilotage du chantier du château de Scey (Chassagne Saint Denis et Scey Maisières) dont les travaux touchent à leur fin. Les travaux sont gérés par API 25 qui est une association d'insertion et le chantier permet de réinsérer de nombreuses personnes par le travail. La CCLL soutient depuis de nombreuses années les travaux du château de Scey au titre de sa politique sociale et de préservation du patrimoine. Les diagnostics permettront d'objectiver le potentiel du site de Montrond pour solliciter des soutiens financiers. Ce projet de restauration est intéressant dans la mesure où il permettra d'associer les enfants avec les écoles, les habitants du village volontaires pour s'investir sur ce dossier et les personnes âgées du village qui ont la mémoire des travaux engagés par le passé sur le site.

_____ soumis à TVA

Nature des travaux	CEN FC Nbres jours	CEN FC Coûts** HT	Prestation Achat matériel HT	Montants HT	Conseil Départemental 25		Commune de Montrond-le- Château	
MG - MESURES GENERALES								
Réunion de travail et bilan avec les partenaires. Réunion avec le Conseil municipal - Commission cadre de vie (Actualisation de la convention de partenariat).	5	1 931.00 €		1 931.00 €	772.40 €	40%	1 158.60 €	60%
GE - GESTION								
Encadrement des travaux d'entretien et restauration réalisés par le Lycée François-Xavier dont réalisation d'un sentier	2	688.97 €	1 000.00 €	1 688.97 €	675.59 €	40%	1 013.38 €	60%
Appui technique et scientifique à la mise en place d'un pâturage extensif au niveau des ruines du château.	1	379.61 €	2 080.00 €	2 459.61 €	983.84 €	40%	1 475.77 €	60%
SU - SUIVI SCIENTIFIQUE					0.00 €		0.00 €	
Suivi des espèces patrimoniales (Tritons...) suite aux travaux réalisés	2	688.97 €		688.97 €	551.18 €	80%	137.79 €	20%

sur les mares et évaluer l'impact de la présence des poissons rouges								
Actualisation de la localisation des espèces à enjeux du site (plantain maritime, pédiculaire des bois, vesce des haies)	1.5	516.73 €		516.73 €	413.38 €	80%	103.35 €	20%
CO _ Communication et sensibilisation								
Organisation d'une sortie pour les habitants.	2.5	823.06 €		823.06 €	658.45 €	80%	164.61 €	20%
Mise en place de nouveaux panneaux sur le sentier en liaison avec les services du Département	2	681.46 €	500.00 €	1 181.46 €	945.17 €	80%	236.29 €	20%
Impression panneau accueil parking				150.00 €	60.00 €	40%	90.00 €	2000%
Diagnostics archéologiques								
Diagnostic archéologique				2 667.06 €	2 133.65 €	80%	533.41 €	20%
Acquisition Lidar aéroportée par drone sur la partie sommitale de la motte du château				3 400.00 €	2 720.00 €	80%	680.00 €	20%
TOTAUX	16	5 709.80 €	3 580.00 €	15 506.86 €	9 913.66 €	64%	5 593.20 €	36%

Le conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan financier 2021 et autorise Mme le Maire à effectuer les différentes demandes de subventions concernant ce dossier.

8) Subvention de l'organisme STOCK Carbone pour la plantation de 2020

Mme le Maire informe le conseil que dans le cadre du plan de financement de l'ENS 2020, concernant la plantation des arbres, l'organisme Stock Carbone a proposé à la municipalité de soutenir le projet à hauteur d'une subvention de 500 euros.

Mme le Maire propose au Conseil d'accepter ce soutien financier, dans la mesure où le taux maximal d'aides publiques ne sera pas dépassé. Les crédits seront affectés au compte numéro 774 : subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette subvention de 500 €. Il charge Mme le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour obtenir celle-ci.

9) SRPI : Changement des statuts et point sur le projet de site unique

- **Changements des statuts :**

Mme le Maire explique qu'à la demande du conseil syndical du SRPI Montrond le Château/Mcérey sous Montrond/Villers sous Montrond, le président du SRPI souhaite :

- modifier la nomination d'un secrétaire au sein du bureau syndical,
- éclaircir l'Article 8 des statuts du SRPI concernant le calcul de la contribution financière des communes

Pour rappel, la modification des statuts du SRPI est votée en conseil Syndical du SRPI et en conseil municipal de chaque commune membre.

Modification du Secrétaire au sein du bureau syndical.

A la suite de la relance du service de contrôle de légalité de la Préfecture, il est rappelé que dans les statuts du SRPI doit être désigné un secrétaire. Il est proposé au vote de demande la modification des statuts : retrait de la désignation d'un secrétaire (le secrétariat de séance deviendra tournant entre les différents membres).

Calcul de la participation financière des communes

La contribution financière de chaque commune est fixée sur les bases suivantes :

- 10 % au prorata municipale telle qu'elle résulte du dernier recensement,

- 90 % au prorata du nombre d'enfants domiciliés dans la commune, affecté au coefficient 1 pour les enfants scolarisés en primaire et du coefficient 2 pour les enfants scolarisés en maternelle et préélémentaire pour tous les enfants scolarisés par le SIVU RPI dans ses écoles. Ce qui est pratiqué actuellement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote pour les modifications mentionnées ci-dessus des statuts du SRPI Montrond Le Château, Mérey sous Montrond et Villers sous Montrond

• **Projet de site unique :**

Mme le Maire explique que lors de la réunion du SRPI du 2 décembre, suite à la demande de se positionner sur le projet de site unique, tous les délégués de Montrond ont indiqué être contre le projet à ce stade des réflexions. Tous les délégués de Villers sont pour et que 2 délégués de Mérey sont pour et 1 délégué indécis.

Les arguments expliqués par les délégués de Montrond sont les suivants :

- Suite au diagnostic du bureau d'étude SOCOTEC, il s'avère que les locaux du site de Montrond ont très peu de non-conformité et que les travaux nécessaires peuvent être réalisés rapidement et ne seront pas d'un montant élevé.
- Il semble possible de retravailler les horaires de la pause méridienne et/ou de faire déjeuner les enfants sur les 2 sites, Montrond ayant la salle polyvalente communiquant avec l'école équipée d'une cuisine pour réchauffer les plats du traiteur et les services de l'Etat interrogés ayant indiqué que cela ne posait pas de difficultés.
- La subvention majorée des services de l'Etat, (pouvant aller de 50 à 70%), ne peut être octroyée qu'à une commune nouvelle, c'est à dire à une commune résultante d'une fusion. Il faut donc prendre les dossiers dans le bon ordre, c'est à dire déjà engager d'abord les discussions autour de la fusion avec les 3 conseils. Le site unique fera partie des dossiers importants à discuter dans le cadre des débats sur le projet de fusion mais cela n'est pas le seul sujet et il convient de trouver un équilibre global entre les 3 communes.
- Il reste encore 200 000 euros de capital à rembourser pour le site de Mérey et d'autres travaux sont prévus à court terme (exemple changement des menuiseries du site de Mérey pour 18 000 euros)
- Le projet étudié il y a 2 ans de site unique était a minima de 1, 6 millions d'euros. Il faut donc étudier si d'autres projets d'investissement ne sont pas plus prioritaires. Et pour mémoire, Montrond contribue à 50% des dépenses de fonctionnement du SRPI (127 000 euros sur le budget 2020)
- Montrond comprend la moitié des effectifs du SRPI et 3 classes sont présentes actuellement sur le site, ainsi que le bureau de la direction de l'école, ce qui n'est pas négligeable.
- La reconversion des bâtiments de l'école de Montrond n'est pas simple avec une salle polyvalente située juste à côté.

10) Colis des Aînés

Mme le Maire explique que la commission Cadre de vie, réunie le 01/12/2020, a choisi parmi 5 prestataires, l'entreprise DUFAY sise à LANANS pour la livraison de 57 paniers garnis à 21,70 € et 27 paniers garnis à 26,50 € pour les Aînés du village (plus de 65 ans), en remplacement du repas habituellement organisé par la municipalité qui ne pourra pas avoir lieu cette année en raison du contexte sanitaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce choix et valide le devis de l'entreprise DUFAY d'un montant de 1 952,40 € TTC et autorise Mme le Maire à le signer.

11) Informations :

- Dégâts dus à la sécheresse : démarches à effectuer pour les administrés concernés

Si des administrés sont concernés par des dégâts occasionnés par la sécheresse, un dossier listant les dégâts doit être déposé en mairie. Mme le Maire pourra ensuite déposer si cela est justifié une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle à la Préfecture à partir de 2021. Les demandes sont étudiées en N +1 car la Préfecture se base sur des statistiques annuelles de METEO FRANCE. Il n'y a pas de dossier type.

- Fusion des communes :

La réunion en présentiel avec les 3 conseils a été annulée en raison du contexte sanitaire. La proposition de travailler sur un questionnaire permettant de dégager les différentes problématiques et projets concernant le projet de fusion, dans l'attente de cette réunion en présentiel, a été acceptée par le conseil de Villers et de Montrond mais refusée par le conseil de Mérey.

Une nouvelle réunion en présentiel sera organisée dès que possible.

Le prochain conseil municipal se réunira le 12 janvier 2021 à 20 h 00

Séance levée à 23 h 50

Le Maire
Angèle PRILLARD



Numéro de délibération	Objet
DCM n° 2020/10-12-01	Déclaration d'intention d'aliéner des biens soumis au droit de préemption parcelles cadastrées section AB n°356, n°357, n°358 et n°239
DCM n° 2020/10-12-02	Déclaration d'intention d'aliéner des biens soumis au droit de préemption parcelle cadastrée section AB n°360
DCM n° 2020/10-12-03	Location de places de stationnement rue de la Fromagerie et Grande Rue
DCM n° 2020/10-12-04	Attribution logement communal – 4 rue de l'Eglise et paiement d'une charge locative pour l'entretien du poêle à granulés
DCM n° 2020/10-12-05	Projet de parc éolien sur les communes de Montrond-le-Château, Mérey sous Montrond et Fontain
DCM n° 2020/10-12-06	Ouverture des crédits en investissement pour l'exercice 2021
DCM n° 2020/10-12-07	ENS : programmation 2021 – plan prévisionnel financement
DCM n° 2020/10-12-08	Versement subvention carbone
DCM n° 2020/10-12-09	Modification Article 8 des statuts du SRPI Montrond Le Château, Mérey sous Montrond et Villers sous Montrond
DCM n° 2020/10-12-10	Attribution de marché colis des Aînés 2021

Conseillers	Signature	Conseillers	Signature
BILLAMBOZ J-Xavier		LOPES Guillaume	
BOULLANGER Stéphanie		PERRIN Pascal	Absent
COQUIARD Vincent		PETERLÉ Gaston	
DOS SANTOS Aline	Absente	PIGUET Aurélien	
GAILLARD Alexandre		PIGUET Colette	
GIRARDET Fabienne		PRILARD Angèle	
LEJEUNE Gilbert	Absent	STEHLY Audrey	
LIDOINE Xavier			

